

DEPARTEMENT DE LA LOIRE



Maîtrise d'ouvrage :

CHU SAINT ETIENNE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

OBJET DE LA CONSULTATION :

**AMENAGEMENTS RELATIFS A LA PACIFICATION DES FLUX –
HOPITAL NORD**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

*Février 2026
Indice 1*

MODE DE PASSATION :

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

**BUREAU D'INGENIERIE
HYDRAULIQUE / INFRASTRUCTURES / GENIE CIVIL**

Siège social :

35, Rue de la Télématicque – « Le consortium » - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 02 10 05

Agence Est Rhône Alpes :

3, Rue des Castors – 38300 BOURGOIN-JALLIEU
contact@vdingenerie.fr – www.vdingenerie.fr



Réf.	Désignation Prix en lettres	Montant HT
------	--------------------------------	------------

PRIX GENERAUX		
---------------	--	--

100	INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER - BARRIERAGE ETABLISSEMENT DU PAQ, SOSED, PPSPS Ce prix rémunère l'ensemble des prestations mises à la charge de l'entrepreneur pendant la durée contractuelle du marché par les pièces générales et particulières de ce marché (CCAP et CCTP) lorsque ces prestations ne sont pas réglées par les prix des chapitres suivants. Comprenant entre autres : - Les bureaux et baraquements de l'entreprise ; - La mise à disposition des bureaux, sanitaires et bungalows de chantier conformément au PGC, suivant les directives du CCTP et du CCAP pour la durée totale du chantier ; - La maintenance et l'entretien de toute la base vie pendant toute la durée du chantier, y compris les opérations de raccordement aux réseaux et les consommables (eau, assainissement, électricité, téléphone, ...) ; - Les frais imputables à l'application des prescriptions de toutes les mesures d'hygiène et de sécurité ; - Les mesures particulières relatives à la propreté du chantier et des voiries ; - Les travaux préparatoires nécessaires à l'installation de la base vie et des zones de stockage (décapage des matériaux de couverture + stockage en vue de leur réemploi, assainissement préalable des terrains concernés, dépose de mobilier et de clôture...) ; - La fourniture et la mise en place de la signalisation de chantier (générale et particulière) ; - La dépose du mobilier urbain situés dans l'emprise du chantier ; - La dépose et la mise en dépôt des panneaux et des équipements de sécurité aux abords du chantier ; - La fourniture et la mise en place de signalisation et de barriérage de chantier ; - Le piquetage général, les piquetages complémentaires, les piquetages spéciaux des ouvrages de surfaces ou enterrés ; - La géodétection des réseaux existants (non sensible) qui ne sont pas en classe A d'après les concessionnaires ; - La signalisation aux extrémités du chantier exécutée sous circulation et le cas échéant : - La mise en place des déviations ou de rétrécissement de voie suivant les phases du chantier ; - L'ensemble de la signalisation provisoire horizontale et verticale pour le maintien de la circulation et des accès pompiers pendant toute la durée des travaux (la RM88 est l'unique voie de déviation en cas de problème sur l'A47) ; - L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter les chutes de matériaux ou dépôt de boues sur la voie publique ; - La signalisation aux extrémités du chantier exécutée sous circulation et le cas échéant : Pour le clôturage du chantier : - Les clôtures seront de deux modèles, utilisées selon le type de travaux à clôturer, soit des clôtures seront de type « Héras » ou similaire, de hauteur 2,00 m, soit des barrières de type « CHANTIERS PROPRES » ; - La fourniture, la pose et tous les déplacements nécessités par le phasage du chantier et la maintenance de clôtures et barrières amovibles de chantier pendant toute la durée nécessaire des travaux. Il prendra toutes les dispositions NECESSAIRES DE NETTOYAGE DE CHAUSSEES et effectuera : - Le nettoyage ; - Le brossage nécessaire des sorties de chantier et des voies impactées ; - Des aires de stockages ainsi que le lavage des pneus et des camions et des engins ; - Les dépenses correspondantes seront entièrement à sa charge. Il est rémunéré en deux fractions : - 70 % après réalisation des installations ; - 30 % après repli des installations, démontage des bâtiments et remise en état des lieux. Pour l'établissement du PAQ, SOSED, PPSPS : L'élaboration du Plan d'Assurance Qualité (PAQ) spécifique au chantier, décrivant les procédures de contrôle qualité, les responsabilités et les moyens mis en œuvre ; La rédaction du Schéma Organisationnel de Sécurité et d'Exploitation du Désamiantage (SOSED), conforme à la réglementation en vigueur, lorsqu'il y a lieu ; L'établissement du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), adapté aux contraintes du site, comprenant l'analyse des risques, les mesures de prévention, les moyens de secours, les procédures d'urgence et la coordination avec les autres entreprises ; Les éventuels échanges avec le coordonnateur SPS et les modifications demandées en phase de validation ; La transmission des documents aux organismes compétents et aux intervenants du chantier.	
	LE FORFAIT :	

ETUDES D'EXECUTION

	Ce prix rémunère, forfaitairement, les études d'exécution et l'établissement des documents d'exécution nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux. Le dossier comprend : - Les études liées à la mise au point de la méthodologie de réalisation des travaux ; - L'établissement de plan des installations de chantier, des plans de circulation chantier ; - Les études de conception ; - Les notes de calcul, plans des ouvrages suivant les spécifications du CCTP ; - Les frais d'établissement et de mise à jour du dossier technique d'exécution ; - Les essais et contrôles des matériaux et matériels constitutifs des ouvrages ; - L'ensemble des contrôles internes décrits dans le CCTP ; - Les frais de pilotage et de coordination du chantier, notamment avec les entreprises du lot n°2 ; - Les frais d'implantation et de piquetage ; - Les plans de récolement ; - Le dossier des ouvrages exécutés ; - Toutes les sujétions de coordination avec les concessionnaires des réseaux ; - Un levé topographique de toutes les zones de travaux ; - Les résultats des sondages à la pelle mécanique pour recherche des réseaux secs et humides existants (sans limite quantitative) ; - L'établissement des plans de phasage et de signalisation de chantier ; - Les fiches d'agrément de l'ensemble des matériaux mis en œuvre ; - Les éventuelles études géotechniques complémentaires ; - Le calendrier d'intervention poste par poste. De manière générale, ce prix couvre l'établissement et la diffusion de tous les documents d'exécution sous la forme et suivant les conditions du CCTP. Il est rémunéré en deux fractions : - 70 % après visa des plans d'exécution ; - 30 % après exécution des travaux.	
101	LE FORFAIT :	

	PREVENTION DES LITIGES PAR CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE Ce prix rémunère, forfaitairement, les sujétions d'établissement et de fourniture au maître d'ouvrage d'un procès-verbal de constat d'huissier, sur le périmètre des travaux et sur l'ensemble des biens environnants (clôtures, bâtiments à l'intérieur et à l'extérieur, murs, seuils, voiries, ...) réalisé par un homme de l'art et en présence d'un représentant de l'entreprise, y compris toutes les sujétions particulières d'accès aux différents sites. Ce prix sera rémunéré après l'obtention du constat par le maître d'œuvre (1 exemplaire) et par le maître d'ouvrage (1 exemplaire).	
102	LE FORFAIT :	

	SIGNALISATION DE CHANTIER Ce prix rémunère l'entreprise au forfait, pour la mise en place de toute la signalisation du chantier pour une sécurité parfaite des ouvriers et utilisateurs. La signalisation sera complète et sans limitation conformément aux différentes permissions de voirie qui seront délivrées. Elle comprend notamment : 1 - La fourniture et la pose de panneaux de signalisation et de barrières de chantier : (panneaux temporaires de chantier, panneaux de police, panneaux directionnels pour piétons et circulation routière, les cônes, les flashes de nuit, la signalisation mobile, ...) pendant toute la durée des travaux, jusqu'au repli total des installations ; - Les déplacements des panneaux en cours de travaux selon leur phasage ; - L'entretien pendant toute la durée des travaux. 2 - le cas échéant, la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores ou manuelle pendant la durée des travaux comprenant : - Le personnel nécessaire ;	
--	---	--

	- Le réglage des feux pendant la durée des travaux ; - Le maintien sur site et en état de fonctionnement pendant toute la durée de chantier y compris les jours non travaillés, fériés ou les week-ends ; Les frais liés à l'entretien et au gardiennage du dispositif y compris toutes sujétions. 3 - Les marquages horizontal et vertical nécessaires à la réalisation des déviations routières et piétonnes durant toute la durée des travaux sur toute l'emprise du projet. Le titulaire doit au minimum la pose et la dépose de la signalisation autant de fois que nécessaire, dans le cas où les périodes de coupures/fermetures seraient espacées. Ce prix sera rémunéré en trois fractions : - 20 % après constat de mise en place effectué ; - 50 % sur la durée du chantier ; - 30 % après repli des installations.	
103	LE FORFAIT :	

	POSE DE PANNEAUX DE CHANTIER Ce prix rémunère la fourniture et la pose, d'un panneau de chantier, conforme aux prescriptions de la maîtrise d'ouvrage, indiquant tous les renseignements relatifs à la présente opération (maîtrises d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, durée des travaux, financeurs, coût de l'opération, ...). A défaut d'indications contraires, ce panneau aura pour dimensions : largeur 1,50 m par hauteur 1.00 m. Il sera en tôle galvanisée de 15/10° d'épaisseur. La hauteur de la tranche inférieure du panneau sera d'au moins 2.50 m au dessus du sol. Il pourra être composé de plusieurs éléments, assemblés les uns aux autres. La surface du panneau recevra un traitement antigraffiti. L'ensemble sera soumis à l'agrément de la maîtrise d'ouvrage, avant sa fabrication et nécessitera un bon à tirer, validé par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend également toutes les sujétions relatives à ce panneau : - Les terrassements en déblais et en remblais y compris l'évacuation des matériaux excédentaires ; - Les plots d'ancrage et les supports du panneau ; - Toutes les sujétions de stabilité, résistance à la prise au vent, réglages en verticalité et horizontalité ; - La maintenance pendant toute la durée du chantier ; - La dépose et l'évacuation à la fin des travaux ; - La remise en l'état des terrains occupés. Ce panneau sera installé en début de chantier sur une zone à déterminer par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix sera appliqué en deux fractions : - 70 % après la mise en place complète du panneau ; - 30 % après l'enlèvement et remise en état du terrain.	
104	LE FORFAIT :	

TERRASSEMENTS GENERAUX & TRAVAUX PREPARATOIRES

	PREPARATION DE LA ZONE DE TRAVAIL Ce prix forfaitaire comprend l'ensemble des opérations nécessaires à l'aménagement de la zone de travail, hors prestations faisant l'objet de prix unitaires spécifiques au BPU, notamment : - Abattage et dessouchage d'arbres de diamètre inférieur à 40 cm dans l'emprise des travaux avec comblement par des matériaux sains, y compris évacuation des déchets verts en décharge (écobuage interdit), - Débroussaillage avec évacuation des déchets verts en décharge (écobuage interdit), - Démolition des ouvrages maçonnés non conservés, clôtures, grillages avec pour les clôtures neuves, dépose soignée et mise en stock, - Tous les mitoyens devant être remplacés par une clôture définitive ou un ouvrage quelconque (mur plus grillage), - La dépose et la repose après travaux de tous les garde-corps, barrières bois, grilles, portails, portillons ..., - L'évacuation de toutes les ferrailles, carcasses et déchets divers, - L'élagage soigné des arbres conservés, - Toutes les sujétions nécessaires pour débarrasser le chantier des produits inutiles et impropres, - Le tri, le chargement, le transport et l'évacuation en ISDI de tous les produits et déchets résiduels.	
200	LE FORFAIT :	

	DECROUTAGE DE CHAUSSEE Y COMPRIS EVACUATION Ce prix est rémunéré au mètre carré pour le sciage soigné, la découpe et le décroutage d'enrobé sur toute l'épaisseur des produits bitumineux. Il comprend : - L'arrachage du revêtement actuel de chaussées et trottoirs sur l'épaisseur totale des produits bitumineux ; - La préservation des ouvrages existants à conserver ; - Le réglage et le compactage soigné du fond de forme, cylindrage conformément au CCTP ; - L'évacuation des matériaux extraits dans un centre habilité de recyclage des déchets ; - Les sujétions liées à la circulation éventuelle.	
201	LE METRE CARRE :	
	DECOUPE DE CHAUSSEE Y COMPRIS EVACUATION Ce prix est rémunéré au mètre linéaire pour la découpe de la chaussée existante sur toute l'épaisseur des couches à déposer. Il comprend : - Le sciage soigné des revêtements existants (enrobés, béton, etc.) ; - Le décroutage et l'arrachage des couches concernées ; - Le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux déposés vers une filière agréée ; - Le nettoyage et la mise en sécurité des zones traitées ; - Les sujétions liées à la circulation et à la sécurité du chantier.	
202	LE METRE LINEAIRE :	
	DÉPOSE DE BORDURES Ce prix est rémunéré au mètre linéaire pour la dépose des bordures existantes. Il comprend : - La dépose soignée des bordures, quels que soient leur type et leur mode de pose ; - La démolition des massifs et fondations éventuels ; - Le tri des matériaux déposés ; - Le chargement, le transport et l'évacuation vers une décharge ou plateforme de recyclage agréée ; - La protection des ouvrages conservés ; - Les sujétions liées à la sécurité et à la circulation.	
203	LE METRE LINEAIRE :	
	DÉPOSE D'UN ÎLOT CENTRAL + ÉVACUATION DES MATÉRIAUX Ce prix est rémunéré au mètre linéaire pour la dépose complète d'un îlot central existant. Il comprend : - L'arrachage de l'ensemble des matériaux constituant l'îlot ; - Le tri, le chargement et le transport des matériaux ; - L'évacuation en décharge agréée ou plateforme de recyclage ; - La protection des ouvrages avoisinants ; - Les sujétions liées au maintien de la circulation.	
204	LE METRE LINEAIRE :	
	TERRASSEMENTS GENERAUX - TERRAIN DE TOUTES NATURES	

	Ce prix rémunère au mètre cube de matériaux mesurés en place, les déblais généraux en terrain de toutes natures, extractibles à la pelle ou au brise-roche. Il comprend notamment : - Les terrassements proprement-dits quel que soit la nature des terrains ; - Les piquetages, l'extraction, le chargement, le transport en dérogation à l'article 17.12 du fascicule 2 du CCTG ; - Le déchargement provisoire sur l'emprise du chantier ou en dépôt définitif à la décharge de l'entrepreneur ; - Toutes les sujétions liées au croisement ou au longement de réseaux secs ou humides existants ; - Les frais d'occupation relatif au stockage temporaire, le réglage de la plateforme conformément aux prescriptions du CCTP avec l'enlèvement et la substitution éventuelle des blocs qui s'opposeraient à ce réglage ; - La protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellement, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants ; - Le blindage de la fouille quel que soit le type et les surlargeurs induites ; - Les frais d'évacuation des eaux hors des emprises, le réglage des talus de déblais ; - Le nettoyage des véhicules et des voies empruntées. L'entreprise ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité ou plus values concernant le croisement, le longement le soutènement ou le dévoiement de réseaux existants quelle que soit leur nature et leur positionnement . Seules les quantités réellement exécutées résultants d'attachements contradictoires seront rémunérées, à l'exclusion de toute quantité décidée par l'entrepreneur seul, ou pour des raisons de confort ou autres. L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des variations de profondeur d'excavation et ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité relative à la réduction des cadences d'exécution.	
--	---	--

	TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus et rémunère l'ensemble des terrassements non comptabilisés dans les postes précédents. Il comprend notamment les terrassements en tranchée pour la pose des réseaux.	
205	<u>LE METRE CUBE :</u>	

	EVACUATION DES DEBLAIS Ce prix rémunère au mètre cube de matériaux mesurés en place, l'évacuation des matériaux généraux non utilisés en remblais mis en œuvre. Il comprend : - La reprise et le chargement des matériaux extraits des postes précédents ; - L'amenée en décharge au choix de l'entreprise quelle que soit la distance entre celle-ci et le chantier.	
206	<u>LE METRE CUBE :</u>	

	DECAISSEMENT DE VOIRIE SUR 25 CM Y/C EVACUATION - TERRAIN DE TOUTES NATURES Ce prix rémunère au mètre carré, le terrassement en déblais de chaussée sur une épaisseur de 50 cm environ pour confection des structures de chaussée. Il comprend notamment : - Le confortement et l'épaulement si nécessaire des regards de visite, boîtes de branchements, bouches à clef ou chambre de tirage ; - L'épaulement et la mise en sécurité des réseaux secs et humides mis à nu y compris sollicitation et concertation avec les concessionnaires ; - La reprise de l'enrobage des réseaux découverts et renouvellement du grillage avertisseur détectable ; - Le terrassement proprement dit de l'épaisseur nécessaire par rapport au niveau après démolition jusqu'à la cote du fond de forme ; - Le chargement et l'évacuation des matériaux vers un centre habilité de recyclage des déchets ; - Le réglage et le compactage soigné du fond de forme.	
207	<u>LE METRE CARRE :</u>	

	DÉCAPAGE DE TERRE VÉGÉTALE	
--	-----------------------------------	--

	Ce prix est rémunéré au mètre carré pour le décapage de la terre végétale. Il comprend : - Le décapage de la terre végétale sur l'épaisseur définie au CCTP ; - Le chargement et le transport des matériaux ; - La mise en stock sur site ou l'évacuation selon prescriptions ; - La protection des zones conservées ; - Toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux.	
208	LE METRE CARRE :	

	RÉGALAGE DE TERRE VÉGÉTALE Ce prix est rémunéré au mètre carré pour la mise en œuvre de terre végétale. Il comprend : - La reprise sur stock ou l'apport de terre végétale ; - Le régilage, le réglage des niveaux et la mise en forme ; - Le damage léger si nécessaire ; - La préparation du support en vue de l'ensemencement ou des plantations ; - Toutes sujétions de mise en œuvre.	
209	LE METRE CARRE :	

	MODELAGE DES TALUS, REPRISE DE TERRE VÉGÉTALE & ENSEMENCEMENT Ce prix est rémunéré au mètre carré pour la réalisation complète des talus végétalisés. Il comprend : - Le modelage des talus selon les profils définis au projet ; - La reprise et la mise en œuvre de la terre végétale stockée ; - Le réglage fin des surfaces ; - La fourniture et la mise en œuvre des semences ; - L'arrosage initial si nécessaire ; - Toutes sujétions liées à la stabilité et à la reprise végétale.	
209	LE METRE CARRE :	

	ABATTAGE D'ARBRES DE GROS DIAMÈTRE (Ø > 40 CM), BROUAGE & DESSOUCHAGE Ce prix est rémunéré à l'unité pour l'abattage d'arbres de gros diamètre. Il comprend : - L'abattage contrôlé des arbres de diamètre supérieur à 40 cm ; - Le débitage et le broyage des branches ; - Le dessouchage complet ; - Le chargement et l'évacuation des produits verts vers une filière agréée ; - La protection des ouvrages et plantations conservés ; - Toutes sujétions de sécurité.	
210	L'UNITE :	

	DÉPOSE DE MOBILIER URBAIN Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose du mobilier urbain existant. Il comprend : - La dépose soignée des équipements (panneaux, bancs, barrières, corbeilles, etc.) ; - Le chargement et le transport ; - La mise en stock ou l'évacuation vers un site désigné ; - La protection des ouvrages environnants ; - Toutes sujétions de manutention et de sécurité.	
211	L'UNITE :	

	REPOSE DE MOBILIER URBAIN Ce prix est rémunéré à l'unité pour la repose du mobilier urbain. Il comprend : - La repose aux emplacements définis au projet ; - Les scellements, fixations et réglages ; - Les raccordements éventuels ; - La remise en état des abords ; - Toutes sujétions nécessaires à une pose conforme.	
--	--	--

212	L'UNITE :	
-----	------------------	--

FOND DE FORME ET MATERIAUX D'APPORT		
	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVE	
	Ce prix rémunère, au mètre carré, la mise en œuvre de graves conformes aux stipulations du CCTP. Il comprend : - La fourniture et le transport de graves conformes aux prescriptions du CCTP s'ils sont spécifiés ; - La mise en place de graves tout venant avec compactage, suivant les recommandations de la G.T.R. 92 ; - Les piquetages complémentaires ; - Le pré-réglage et le compactage ; - L'arrosage éventuel ; - Les opérations de réglage fin ; - L'écrêtement des matériaux si nécessaire ; - La mise en œuvre et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur, suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans ; - La fermeture à l'aide d'un rouleau ; - Les sujétions d'exécution et d'arrêt de chantier, liées au phasage travaux ; - L'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.	

	GNT 0/60 EN COUCHE DE FONDATION	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de grave concassée 0/60 en couche de fondation sous chaussées, stationnements et trottoirs.	
300	LE METRE CARRE :	

	G.N.T. 0/31,5 EN COUCHE DE REGLAGE - EP 25CM	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de grave 0/31,5 en couche de de réglage des structures sous chaussée, stationnements et trottoirs.	
301	LE METRE CARRE :	

	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	
	Ce prix est rémunéré au mètre carré de réglage et de compactage des fonds de forme avant réalisation des réfections définitives. Il comprend notamment : - Le réglage du fond de forme ; - La purge éventuelle des éléments grossiers ou saillants ; - Le comblement par des matériaux sains ; - Le compactage soigné du fond de forme ; - La fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile.	
302	LE METRE CARRE :	

	CONTRÔLE DE LA PORTANCE DES FONDS DE FORME	
	Ce prix rémunère, à l'unité, les sujétions d'essais de compactage des fonds de forme. Les essais seront réalisés au pénétrodensitographe à énergie constante, à l'exclusion de l'appareil à utilisation strictement manuelle, dont le choix et le nombre de points seront à l'initiative du Maître d'Œuvre, en vue de vérifier l'adéquation des portances avec la structure de voirie projetée pour prendre le cas échéant les mesures nécessaires de confortement. Ce prix comprend la fourniture, à 24h, du rapport des essais, au maître d'œuvre et la consignation des opérations dans le cahier registre journalier de chantier. Nota : Seuls seront rémunérés les points choisis et décidés par le maître d'œuvre.	
303	L'UNITE :	

REFECTIONS DE VOIRIE

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES

Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés chauds.

Ce prix comprend notamment :

- L'étude de formulation, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ;
- La fourniture de la totalité des constituants, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ;
- La fabrication en centrale, y compris les dépenses de réglage des installations et de matériaux rebutés lors des réglages, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ;
- La pulvérisation d'huile anti-collage dans la benne des camions ;
- Le chargement des camions ;
- Les opérations de pesée ;
- Le transport à pied d'œuvre par camions bâchés ;
- Le répannage et le réglage des enrobés, quelle que soit la méthode employée (finisseur ou application manuelle), conformément aux spécifications du C.C.T.P. ;

- Le compactage ;
- L'exécution de joints transversaux et chanfreins provisoires à chaque reprise du chantier d'application, y compris l'évacuation des matériaux à la décharge, aux frais de l'entrepreneur ;
- Le maintien en état de propreté de la voirie empruntée pour les transports, y compris toutes sujétions de nettoyage et d'égoutage.

BBSG 0/10 - CLASSE 2 - 150 KG/M²

Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de BBSG 0/10 de classe 2 conforme au C.C.T.P.

400

LA TONNE :

BBSG 0/6 - CLASSE 2 - A 120 KG/M²

Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de BBSG 0/6 de classe 2 conforme au C.C.T.P.

401

LA TONNE :

BBSG 0/6 - CLASSE 2 - 120 KG/M² - plus value Colorant rouge

Ce prix s'applique en plus value à la tonne pour la coloration du BBSG 0/6 de classe 2 avec du colorant rouge conforme au C.C.T.P.

402

LA TONNE :

MISE A LA COTE PROVISoire ET DEFINITIVE DES OUVRAGES DE SURFACE

	Ce prix est rémunéré à l'unité, pour la mise à la côte provisoire et définitive des ouvrages de surface. Il comprend : - La localisation des ouvrages ; - Les coupes ou décaissements éventuels ; - La mise à niveau de tous types de tampons, de grilles, de regards, de boîte de branchements ou de bouches à clé avec une tolérance maxi de +/- 2 cm ; - La fourniture et la mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m³, briquettes pleines joint par du mortier, scellement des cadres et toutes sujétions. NOTA : - La mise à niveau s'entend aussi bien pour l'abaissement que pour le rehaussement de l'ouvrage ; - Le type ou le nombre de différence de tampons ne pourront donner lieu à aucune plus value ou indemnités ; - Le maître d'œuvre s'arroge la possibilité de demander à l'entrepreneur des mises à niveaux d'un même ouvrage, pour chaque type de structure, sans que cette décision ne donne lieu à des plus-values, indemnités ou double comptage.	
403	<u>L'UNITE :</u>	

	RACCORDEMENT AVEC LES AMÉNAGEMENTS DE SURFACE EXISTANTS Ce prix est rémunéré au forfait pour les raccordements de surface. Il comprend : - Les découpes et reprises des revêtements existants ; - Le réglage des niveaux ; - Les finitions nécessaires à la continuité des ouvrages ; - L'évacuation des matériaux excédentaires ; - Toutes sujétions liées à la bonne intégration des travaux.	
404	<u>LE FORFAIT :</u>	

	NETTOYAGE & REMISE EN ETAT GENERAL DU SITE Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des frais de nettoyage et de remise en état des terrains publics et privés ayant été utilisés pour l'exécution des travaux. Il comprend notamment : - Le nettoyage des chaussées et des terrains impactés ; - Les réfections des chaussées (hors emprise chantier) si celles ont été dégradées par l'entreprise ; - La fourniture et la mise en œuvre de terre végétale sur les terrains impactés ; - L'ensemencement des talus et des espaces verts impactés ; - La repose des clôtures, barrières bois et mobiliers urbains ; - Le chargement, le transport et la mise en décharge de tous les matériaux excédentaires et déchets issus du chantier, - Tous les travaux de remise en état des zones impactées par les travaux (notamment les bases vies et zones de stockage).	
405	<u>LE FORFAIT :</u>	

SIGNALETIQUE

	DALLES PODOTACTILES - LARG. 60CM	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de dalles podotactiles en pierre reconstituée de type Sitinao, largeur 60 cm, conforme à la norme PMR / NF P 98-351. Il comprend : - La fourniture des dalles aux dimensions et teinte indiquées ; - La préparation du support par scarification ou ragréage si nécessaire ; - La mise en œuvre avec réglage au niveau et calepinage ; - Le jointoiement et la fixation selon préconisations du fabricant ; - Le nettoyage de finition et la protection des dalles.	
500	<u>LE METRE LINEAIRE :</u>	

	RÉALISATION D'UNE BANDE DE GUIDAGE PMR (TYPE RÉSINE / ENROBÉ STRUCTURÉ / BÉTON COLORÉ)	
	Ce prix est rémunéré au mètre linéaire pour la réalisation d'une bande de guidage PMR conforme à la réglementation en vigueur. Il comprend : - La préparation et le nettoyage du support existant ; - La fourniture des matériaux (résine, enrobé structuré ou béton coloré) ; - La mise en œuvre de la bande de guidage aux dimensions réglementaires ; - Les raccords et finitions avec les revêtements adjacents ; - La protection de l'ouvrage jusqu'à durcissement complet ; - Toutes sujétions nécessaires à la conformité PMR.	
501	LE METRE LINEAIRE :	

	DÉPOSE DE SIGNALISATION VERTICALE	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose de la signalisation verticale existante. Il comprend : - La dépose des panneaux, supports et poteaux existants ; - La démolition des massifs béton éventuels ; - Le chargement et le transport des éléments déposés ; - La mise en stock ou l'évacuation vers une filière agréée ; - La sécurisation des zones concernées ; - Toutes sujétions liées à la circulation et à la sécurité.	
502	L'UNITE :	

	REPOSE DE SIGNALISATION VERTICALE	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la repose de la signalisation verticale. Il comprend : - La repose des panneaux et supports ; - La réalisation des massifs béton nécessaires ; - Le scellement, le réglage et la mise à niveau des équipements ; - La mise en conformité avec la réglementation en vigueur ; - Toutes sujétions nécessaires à une signalisation fonctionnelle.	
503	L'UNITE :	

	PANNEAUX DE SIGNALISATION - CLASSE 2	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation. Ce prix comprend notamment : - Le panneau de signalisation en aluminium conforme à la norme NF ; - Revêtement rétro réfléchissant : classe 2 ; - Dimension Gamme NORMAL ; - 2 rails en aluminium collés au dos du panneau pour fixation sur poteau ; - 2 brides de fixation ; - Le poteau en acier galvanisé - Tube rond : diam. 60 mm ; - Un obturateur plastique compris avec le support ; - Le terrassement de la fouille de 40 cm x 40 cm et de 50 cm de profondeur ; - Le béton nécessaire à son assise.	
504	L'UNITE :	

	BALISE J11 DEFORMABLE CLASSE 2	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de balise j11 CLASSE 2. Ce prix comprend notamment : - La balise J11 conforme à la norme NF ; - Revêtement rétro réfléchissant : classe 2 ;	
505	<u>L'UNITE :</u>	
	PANNEAUX DE SIGNALISATION LUMINEUX AUTONOME - CLASSE 2	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation. Ce prix comprend notamment : - Le panneau de signalisation en aluminium conforme à la norme NF ; - Revêtement rétro réfléchissant : classe 2 ; - Dimension Gamme NORMAL ; - 2 rails en aluminium collés au dos du panneau pour fixation sur poteau ; - 2 brides de fixation ; - Le poteau en acier galvanisé - Tube rond : diam. 60 mm ; - Un obturateur plastique compris avec le support ; - Le terrassement de la fouille de 40 cm x 40 cm et de 50 cm de profondeur ; - Le béton nécessaire à son assise.	
506	<u>L'UNITE :</u>	
	MARQUAGE SPECIFIQUE PEINTURE BLANCHE LIGNE STOP	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de marquage spécifique de ligne stop en peinture blanche. Il comprend : - La pose du marquage au pochoir ou par projection contrôlée ; - Le respect des dimensions - La préparation du support (nettoyage, séchage, éventuel dépoussiérage) ; - L'application d'une peinture blanche routière conforme aux normes en vigueur ; - Les protections et finitions nécessaires à la bonne visibilité et durabilité du pictogramme.	
507	<u>LE METRE LINEAIRE :</u>	
	MARQUAGE SPECIFIQUE PEINTURE BLANCHE PASSAGE PIETONS	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de marquage spécifique de type passage piétons en peinture blanche. Il comprend : - La pose du marquage au pochoir ou par projection contrôlée ; - Le respect des dimensions - La préparation du support (nettoyage, séchage, éventuel dépoussiérage) ; - L'application d'une peinture blanche routière conforme aux normes en vigueur ; - Les protections et finitions nécessaires à la bonne visibilité et durabilité du pictogramme.	
508	<u>LE METRE LINEAIRE :</u>	
	MARQUAGE SPECIFIQUE PEINTURE BLANCHE PCTO CYCLES - DIM 80X128CM	
	Ce prix rémunère à l'unité la mise en œuvre de pictogrammes spécifiques « cycles » en peinture blanche. Il comprend : - La fourniture du pochoir adapté au format 80x128 cm ; - La préparation du support (nettoyage, séchage, éventuel dépoussiérage) ; - L'application d'une peinture blanche routière conforme aux normes en vigueur ; - Les protections et finitions nécessaires à la bonne visibilité et durabilité du pictogramme.	

509	L'UNITE :	
	FLECHES DIRECTIONNELLES - PEINTURE BLANCHE	
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de flèches directionnelles en peinture blanche. Il comprend : - La fourniture de pochoirs standards adaptés au format ; - La préparation du support (nettoyage, séchage, éventuel dépoussiérage) ; - L'application d'une peinture blanche routière conforme aux normes en vigueur ; - Les protections et finitions nécessaires à la bonne visibilité et durabilité du pictogramme.	
510	L'UNITE :	

BORDURES ET PAVES

	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES	
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures en béton. Il comprend : - La fourniture des bordures de classe A (NF EN 1340) en béton selon type normalisés et le transport à pied d'œuvre ; - Résistance à la flexion : U. Résistance à l'agression : D. Résistance à l'abrasion : H - L'implantation de la bordure ; - La reprise des éléments sur stock y compris tous transports et manutentions préalables ; - Les terrassements nécessaires à la pose, la fourniture et l'exécution des fondations en béton C25/30 XF4 ; - Le chargement et l'évacuation des déchets de toutes sortes vers un centre habilité de traitement ; - La confection d'un épaulement en béton de même nature que la fondation, réalisé jusqu'à la mi-hauteur des bordures ; - La pose des éléments en respectant les alignements droits et courbes ; - Les soins particuliers à la pose des entrées charretières avec la coupe soignée des éléments à la scie ; - La confection soignée des joints afin d'éviter les bavures de mortier sur les parements des éléments en utilisant des protections adaptées ; - Les sujétions de raccordement avec les ouvrages existants ; - Toutes sujétions de protection contre les eaux, nettoyage et remise en état des abords.	

	BORDURES BETON T2	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de bordures T2 en béton.	
600	LE METRE LINEAIRE :	

	BORDURES BETON P2	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de bordures P2 en béton.	
601	LE METRE LINEAIRE :	

	BORDURES DROITES 20X30 BETON	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de bordures droites en béton de dimensions 20 x 30 cm.	
602	LE METRE LINEAIRE :	

	BORDURES TYPE I2 18X25	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de bordures type I2, dimensions 18 x 25 cm.	
603	LE METRE LINEAIRE :	

	RÉALISATION DE MURETS DE SOUTÈNEMENT EN GABION APPAREILLÉ Ce prix est rémunéré au mètre carré pour la réalisation de murets en gabions appareillés. Il comprend : - Les terrassements et la préparation du fond de forme ; - La fourniture et la mise en place des cages de gabions ; - La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remplissage ; - L'assemblage, le calage et le réglage des gabions ; - Les finitions et le nettoyage du chantier ; - Toutes sujétions liées à la stabilité de l'ouvrage.	
604	LE FORFAIT :	

CANALISATIONS ET PIECES

	REGARD BETON 70 x 30 INTERIEUR ET GRILLE PLATE 70 x 30 AVEC SON CADRE Ce prix est rémunéré à l'unité et comprend : - Les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux, dans une décharge hors du chantier, au choix et à la charge de l'entreprise ; - Le béton de propreté d'une épaisseur égale à 10 cm ; - Les coffrages ordinaires du regard section intérieure de 70 cm x 30 cm profondeur 1,00 m, dessablage de 20 cm ; - La construction d'un regard à grille carrée plate coulé sur place en béton dosé à 350 kg/m³, épaisseur du fond et des parois au moins égale à 20 cm ; - L'implantation et le nivellement ; - Le raccordement des canalisations amont/aval y compris le bourrage des joints au mortier gras ; - Le remblaiement de toute la fouille en concassé de carrière 0/31,5 ; - Le compactage à refus par couches successives ; - La mise à niveau de la grille. La grille plate aura les caractéristiques suivantes : - Fonte ductile D400 ; - Ouverture 75 x 30 cm ; - Verrouillage automatique.	
700	L'UNITE :	

	RACCORDEMENT SUR CANALISATION EXISTANTE EP Ce prix est rémunéré à l'unité pour le raccordement sur canalisation existante d'eaux pluviales. Il comprend : - Les terrassements localisés nécessaires au raccordement ; - La découpe de la canalisation existante ; - La fourniture et la mise en œuvre des pièces de raccordement ; - L'exécution des joints et dispositifs d'étanchéité ; - Le remblaiement, le compactage et la remise en état des surfaces ; - Toutes sujétions de mise en œuvre.	
701	L'UNITE :	

	DÉPOSE D'AVALOIR OU DE GRILLE EXISTANTE Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose d'avaloirs ou de grilles existantes. Il comprend : - La dépose de l'ouvrage et de ses éléments constitutifs ; - La démolition des scellements et maçonneries associées ; - Le chargement et l'évacuation des matériaux déposés ; - La mise en sécurité provisoire de l'ouverture ; - Toutes sujétions nécessaires.	
702	L'UNITE :	

	POSE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE	
--	--	--

	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose en tranchée ouverte quelle que soit la profondeur du tuyau. Ce prix comprend notamment : - La fourniture de la canalisation ; - L'amenée à pied d'œuvre, le déchargement et le stockage des tuyaux suivant les prescriptions du fabricant ; - La pose et le calage de la canalisation ; - Le raccordement des canalisations dans les regards ; - Le raccordement des canalisations avec des manchons de liaison ; - Les sujétions de coupes, transport et reprise.	
	- La fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable 0/4 sur 10 cm d'épaisseur minimum ; - Le remblaiement sur le pourtour des réseaux en assise et au-dessus en sable 0/4 soigneusement compacté par couches, (épaisseur minimum de 0,10 m au-dessus des fourreaux PVC) ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de fouille et compactage par couche de 0,40 m sous les espaces verts en prenant soin de rétablir la couche de terre végétale présente avant le terrassement ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de couches de forme de chaussées non traités (GNT 0/31,5 sur 0.25 m & GNT 0/20 sur 0.10 m) conformément aux spécifications du C.C.T.P., et compactage par couche de 0,30 m sous les voiries : évacuation des déblais, fourniture et transport de matériaux conformes, à la charge de l'entrepreneur si les matériaux issus de la fouille sont impropres à leur réutilisation ; - Toutes sujétions liées à l'implantation des fourreaux ; - Le nettoyage complet des fourreaux après la mise en œuvre ;	

	CANALISATION POLYPROPYLENE SN8 Ø200 MM - YC TERRASSEMENT Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix cité ci-dessus pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de canalisation polypropylène SN8 Ø200 conforme au C.C.T.P.	
703	<u>LE METRE LINEAIRE:</u>	

	MASSIF EN BÉTON POUR POSE DES POTEAUX INCENDIE	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la réalisation de massifs béton destinés aux poteaux incendie. Il comprend : - Les terrassements nécessaires ; - La réalisation du coffrage ; - La mise en œuvre du béton, ferrailage compris si nécessaire ; - Le réglage altimétrique et l'alignement ; - La remise en état des abords ; - Toutes sujétions d'exécution.	
704	<u>L'UNITE :</u>	

	DEPOSE DE POTEAU INCENDIE	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose soignée de poteau incendie. Il comprend : - Les découpes et le décroulage des enrobés ; - Les terrassements ; - La dépose soignée du poteau incendie et du esse de réglage ; - Le stockage provisoire et l'évacuation.	
705	<u>L'UNITE :</u>	

	REPOSE DE POTEAU INCENDIE	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la repose d'un poteau incendie. Il comprend : - La mise en place du poteau incendie ; - Les raccordements hydrauliques sur le réseau existant ; - Les réglages et la mise à niveau ; - Les essais de fonctionnement et de conformité ; - Toutes sujétions nécessaires à sa mise en service.	
706	<u>L'UNITE :</u>	

	POSE DE CANALISATION EAU POTABLE EN TRANCHEE	
--	--	--

	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose en tranchée ouverte quelque soit la profondeur du tuyau en PEHD ou fonte. Ce prix comprend notamment : - La fourniture de la canalisation ; - L'amenée à pied d'œuvre, le déchargement et le stockage des tuyaux suivant les prescriptions du fabricant ; - La pose et le calage de la canalisation ; - Le raccordement des canalisations ; - Les sujétions de coupes, transport et reprise. - La fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable 0/4 sur 10 cm d'épaisseur minimum ; - Le remblaiement sur le pourtour des réseaux en assise et au-dessus en sable 0/4 soigneusement compacté par couches, (épaisseur minimum de 0,10 m au-dessus des fourreaux PVC) ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de fouille et compactage par couche de 0,40 m sous les espaces verts en prenant soin de rétablir la couche de terre végétale présente avant le terrassement ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de couches de forme de chaussées non traités (GNT 0/31,5 sur 0.25 m & GNT 0/20 sur 0.10 m) conformément aux spécifications du C.C.T.P., et compactage par couche de 0,30 m sous les voiries : évacuation des déblais, fourniture et transport de matériaux conformes, à la charge de l'entrepreneur si les matériaux issus de la fouille sont impropres à leur réutilisation ; - Toutes sujétions liées à l'implantation des fourreaux ; - Le nettoyage complet des fourreaux après la mise en œuvre ;	
	CANALISATION EN PEHD Ø100 MM Y/C COUDES - YC TERRASSEMENT Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de canalisation AEP en PEHD Ø100 mm à revêtement PVDF.	
707	LE METRE LINEAIRE DE CANALISATION AEP FONTE Ø80 MM :	
	RACCORDEMENT SUR CANALISATION EXISTANTE AEP Ce prix s'applique à l'unité pour le raccordement sur la canalisation existante quels que soit son diamètre et sa nature sous le contrôle du service des eaux. Il comprend : - Le dégagement et le soutènement de la conduite ; - Le démontage des joints ; - L'ensemble des sujétions liés aux coupures d'eau et la prévention des riverains ; - Les découpes de conduite nécessaires ; - Les opérations de désinfection des conduites.	
708	L'UNITE :	
	ESSAI D'ETANCHEITE ET DESINFECTION DES CONDUITES Ce prix rémunère le mètre linéaire de conduites d'eaux brutes testé et désinfecté. Il comprend : - La fourniture de pastilles désinfectantes ; - La mise en eau de la conduite ; - La prise d'échantillons ; - L'amenée dans un laboratoire indépendant et agréé ; - Le rinçage soigné de la canalisation après validation de l'analyse ; - La mise sous pression définie par le maître d'œuvre ; - La prise de pression conformément au fascicule. L'ensemble de ces démarches sera à reproduire autant de fois que l'un ou l'autre de ces essais ne s'avérerait pas concluant sans que cette décision ne donne lieu à des plus-values, indemnités ou double comptage.	
709	LE METRE LINEAIRE	
	GRILLAGE AVERTISSEUR DETECTABLE Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de grillage avertisseur de couleur correspondante à la canalisation, détectable, y compris sujétion de pose et de couverture.	

710	LE METRE LINEAIRE :	
-----	----------------------------	--

RESEAUX SECS

	FOURNITURE ET POSE DE FOURREAU PVC EN TRANCHEE	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la reprise sur stock et la pose en tranchées de fourreaux PVC quel que soit le diamètre, pour le génie civil des réseaux secs, quel que soit la profondeur, selon les prescriptions de chaque concessionnaire. Il comprend : - L'implantation ; - Les fouilles en tranchées en terrain de toutes natures, aux engins mécaniques ou manuellement pour obtenir les fouilles nécessaires à la pose des ouvrages en respectant à minima une largeur de 0.40m et une couverture de 0.70 m sous trottoir et 0.80 m sous voirie - Les surlargeurs par tranche de 0.10 m selon le nombre de fourreaux ; - Le déchargement provisoire sur l'emprise du chantier ou en dépôt définitif à la décharge de l'entrepreneur ; - La fourniture, le chargement en usine et le transport à pied d'œuvre des fourreaux et des pièces d'assemblage, quelle que soit la distance de transport et les difficultés d'accès au chantier ; - Toutes les sujétions liées au croisement ou au longement de réseaux secs ou humides existants; - La fourniture à pied d'œuvre de tous les éléments répartis sur la longueur des tranchées ; - La confection d'étrier ou de peignes nécessaires au maintien des fourreaux ; - La mise en place des fourreaux ; - Le collage, le calage et toutes sujétions de raccordement des fourreaux aux chambres de tirage ; - L'aiguillage des fourreaux avec du fil nylon. - La fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable 0/4 sur 10 cm d'épaisseur minimum ; - Le remblaiement sur le pourtour des réseaux en assise et au-dessus en sablon 0/4 soigneusement compacté par couches, (épaisseur minimum de 0,10 m au-dessus des fourreaux PVC) ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de fouille et compactage par couche de 0,40 m sous les espaces verts en prenant soin de rétablir la couche de terre végétale présente avant le terrassement ; - La fermeture des tranchées avec matériaux de couches de forme de chaussées non traités (GNT 0/31,5 sur 0.25 m & GNT 0/20 sur 0.10 m) conformément aux spécifications du C.C.T.P., et compactage par couche de 0,30 m sous les voiries : évacuation des déblais, fourniture et transport de matériaux conformes, à la charge de l'entrepreneur si les matériaux issus de la fouille sont impropres à leur réutilisation ; - Toutes sujétions liées à l'implantation des fourreaux ; - Le nettoyage complet des fourreaux après la mise en œuvre ;	
	FOURREAU DIAMETRE EXTERIEUR 90MM	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre en tranchée de fourreau TPC Ø90 mm. Ce prix comprend : - Le transport et la pose dans les règles de l'art ; - Les raccords entre longueurs de fourreaux ; - La mise en place d'un fil de tirage ; - Le calage dans un lit de sable 0/4 et le repérage par grillage avertisseur ; - Toutes sujétions d'exécution en terrain courant ou contraint.	
800	LE METRE LINEAIRE :	

	CABLE CUIVRE 25² NU OU ISOLE EN TRANCHEE	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose en tranchée de câblette de terre en cuivre nu ou isolé, de section 25 mm². Ce prix comprend : - La fourniture du câble, son transport et sa mise en œuvre ; - La pose en fond de fouille ou en fourreau de protection ; - Les connexions par brasure, sertissage ou accessoires ; - Toutes sujétions d'exécution, de continuité électrique et de sécurité.	
801	LE METRE LINEAIRE :	

	DÉPOSE DE CANDELABRES ET POTEAUX Y COMPRIS DÉVOIEMENT PROVISoire ET/OU CONSIGNATION DES RÉSEAUX	
--	--	--

	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose des candélabres et poteaux existants. Il comprend : - La consignation et/ou le dévoiement provisoire des réseaux ; - La dépose des candélabres, poteaux et équipements associés ; - Le chargement et le transport des éléments déposés ; - La mise en stock ou l'évacuation selon prescriptions ; - La sécurisation des zones de travail ; - Toutes sujétions liées à la sécurité électrique.	
802	L'UNITE :	

	DÉMOLITION DE MASSIF BÉTON DE CANDELABRE EXISTANT	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la démolition de massifs béton existants. Il comprend : - La démolition complète du massif béton ; - L'arrachage des fondations associées ; - Le chargement et l'évacuation des déblais ; - La remise en état provisoire des emplacements ; - Toutes sujétions nécessaires.	
803	L'UNITE :	

	DÉPOSE ET REPOSE DE CANDELABRE Y COMPRIS DÉVOIEMENT ET EXTENSION DU RÉSEAU	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la dépose et la repose de candélabres. Il comprend : - La dépose des candélabres existants ; - Le dévoiement et l'extension du réseau électrique ; - La repose des candélabres aux nouveaux emplacements ; - Les raccordements, essais et réglages ; - La remise en service de l'éclairage public ; - Toutes sujétions d'exécution.	
804	L'UNITE :	

	MASSIF EN BÉTON POUR POSE DES CANDELABRES	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la réalisation de massifs béton de candélabres. Il comprend : - Les terrassements nécessaires ; - Le coffrage et le ferrailage ; - La mise en œuvre du béton ; - La réservation pour fourreaux et câbles ; - Le réglage altimétrique et l'alignement ; - Toutes sujétions nécessaires.	
805	L'UNITE :	

	FOURNITURE ET POSE DE BOUCLES DE DÉTECTION	
	Ce prix est rémunéré à l'unité pour la fourniture et la pose de boucles de détection. Il comprend : - La réalisation des saignées dans les chaussées ; - La fourniture et la pose des conducteurs ; - Les raccordements aux équipements existants ; - Le rebouchage et la remise en état des revêtements ; - Les essais et réglages de fonctionnement ;	
806	L'UNITE :	

RECEPTION & RECOLEMENT

	DOSSIER DE RECOLEMENT	
	Ce prix rémunère au forfait la fourniture du dossier de récolement des ouvrages & aménagements exécutés en trois exemplaires papier + 1 sur support informatique (PDF & DWG).	

900	LE FORFAIT :	
-----	---------------------	--

VARIANTE OBLIGATOIRE 1

	BÉTON ARMÉ C30/37 XF3 COULÉ EN PLACE Y COMPRIS COFFRAGE & FERRAILLAGE POUR RÉALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT Ce prix s'applique en plus-value au prix 604 est est rémunéré au forfait pour la réalisation d'un mur de soutènement en béton armé. Il comprend : - Les terrassements nécessaires à l'ouvrage ; - La fourniture et la mise en œuvre des armatures ; - La réalisation du coffrage ; - La mise en œuvre du béton C30/37 XF3 coulé en place ; - La cure, le décoffrage et les finitions ; - Toutes sujétions nécessaires à la conformité et à la durabilité de l'ouvrage.	
VO-1	LE FORFAIT :	

TRANCHE OPTIONNELLE 1

	RABOTAGE DES ENROBES Ce prix rémunère au mètre carré le rabotage mécanique des enrobés existants avant la mise en œuvre d'un nouveau revêtement. Il comprend : - Le repérage et le traçage des zones à raboter selon les plans d'exécution ; - Le rabotage mécanique des couches d'enrobés à la profondeur prescrite ; - Le chargement, le transport et l'évacuation des fraisats vers une plateforme de recyclage ou une décharge agréée ; - Le nettoyage soigné de la surface après intervention, prêt à recevoir le nouveau revêtement.	
TO1-1	LE METRE CARRE :	

	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME Ce prix est rémunéré au mètre carré de réglage et de compactage des fonds de forme avant réalisation des réfections définitives. Il comprend notamment : - Le réglage du fond de forme ; - La purge éventuelle des éléments grossiers ou saillants ; - Le comblement par des matériaux sains ; - Le compactage soigné du fond de forme ; - La fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile.	
TO1-2	LE METRE CARRE :	

	G.N.T. 0/20 EN COUCHE DE REGLAGE - EP 10 CM	
	Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de grave 0/20 en couche de de réglage des structures sous chaussée, stationnements et trottoirs.	
TO1-3	LE METRE CARRE :	

	BBSG 0/10 - CLASSE 2 - 150 KG/M² Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix 400 pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de BBSG 0/10 de classe 2 conforme au C.C.T.P.	
TO1-4	LA TONNE :	

	PLUS-VALUE POUR TRAVAUX DE NUIT Ce prix rémunère la plus-value occasionnée pour des travaux de nuit en dehors des heures ouvrées; du prix TO1-4 Elle s'applique au forfait pour la globalité de cette intervention	
TO1-5	LE FORFAIT :	

TRANCHE OPTIONNELLE 3

	RABOTAGE DES ENROBES Ce prix rémunère au mètre carré le rabotage mécanique des enrobés existants avant la mise en œuvre d'un nouveau revêtement. Il comprend : - Le repérage et le traçage des zones à raboter selon les plans d'exécution ; - Le rabotage mécanique des couches d'enrobés à la profondeur prescrite ; - Le chargement, le transport et l'évacuation des fraisats vers une plateforme de recyclage ou une décharge agréée ; - Le nettoyage soigné de la surface après intervention, prêt à recevoir le nouveau revêtement.	
TO3-1	LE METRE CARRE :	

	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME Ce prix est rémunéré au mètre carré de réglage et de compactage des fonds de forme avant réalisation des réfections définitives. Il comprend notamment : - Le réglage du fond de forme ; - La purge éventuelle des éléments grossiers ou saillants ; - Le comblement par des matériaux sains ; - Le compactage soigné du fond de forme ; - La fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile.	
TO3-2	LE METRE CARRE :	

	G.N.T. 0/20 EN COUCHE DE REGLAGE - EP 10 CM Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix ci-dessus pour la fourniture et la mise en œuvre de grave 0/20 en couche de de réglage des structures sous chaussée, stationnements et trottoirs.	
TO3-3	LE METRE CARRE :	

	BBSG 0/10 - CLASSE 2 - 150 KG/M² Ce prix s'applique aux mêmes conditions que le prix 400 pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de BBSG 0/10 de classe 2 conforme au C.C.T.P.	
TO3-4	LA TONNE :	

Fait le :

à :

cachet et signature de l'entreprise :